

# Les pêcheurs du lac du Der

Union des Fédérations et Associations de Pêche pour la Protection du Milieu Aquatique - UFAPPMA -  
Association déclarée, régie par la loi du 1er juillet 1901.



Photo P. Bourguignon

## La maison des pêcheurs est ouverte :

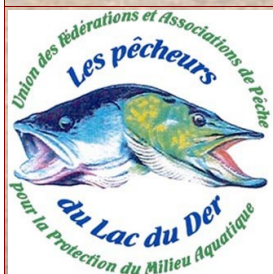
D'avril à septembre :  
Lundi : 9H – 17H  
Mardi au Vendredi :  
8H30 – 17H15  
Samedi : 9H – 17H  
D'octobre à mars :  
Mardi au Vendredi : 9H – 16H

## SOMMAIRE

- Éditorial
- Les étangs d'Outines
- L'atelier pêche et nature
- La garderie
- Le challenge du port
- Entrée de nouveaux membres à l'UFAPPMA
- Site internet
- Festival photo
- World master carp

Bulletin destiné au titulaire d'une autorisation de pêche au lac du Der-Chantecoq.

Dépôt légal.  
Directeur de la publication  
Henri JOUVENAUD.



## ÉDITORIAL

Chaque année, notre bulletin résume nos activités. Au début d'année, la sortie du bilan 2013 nous a réconcilié avec des excédents, certes peu importants, mais très attendus tout de même. Cependant, le lac du Der ne fait pas exception dans le monde de la pêche ; nous constatons une érosion continue des effectifs de pêcheurs. Le printemps, extrêmement précoce, a renforcé le moral de tous. La pêche repartait. Après plusieurs saisons dégradées par le mauvais temps, nous avions l'espoir de connaître enfin une bonne année, chaude en été, tempérée en automne... Encore raté ! Mais l'année prochaine...

Plusieurs événements nous ont déçus. Tout d'abord, nous avons fermé l'école de pêche dès fin juillet à cause du niveau d'eau trop bas et d'une prolifération d'algues à la carpière. Nous avons dû reporter le concours « Tous carnassiers » en septembre, par manque d'équipes inscrites. Le trophée silures, en début août, effacerait cette déconvenue. Hélas, trop peu d'inscrits ! Nous avons annulé l'épreuve. En septembre, le challenge « tous carnassiers » n'a pas fait plus d'émules. Nous avons annulé. Restait le challenge de pêche du port de Giffaumont. Il a rempli tous les pontons avec le même succès que l'année dernière. Ouf ! Enfin !

Enfin, des décisions importantes ont été votées par le Conseil d'administration de l'UFAPPMA en ce qui concerne les captures. Avec le souci constant de la préservation de la ressource :

- la taille du brochet passe à un minimum de 65 cm avec 2 poissons ramenés par jour, au plus.
- La taille du sandre reste inchangée à 40 cm avec 2 poissons ramenés par jour, au plus.
- Pas de taille pour la perche, mais un nombre maximum de 20 prises au plus ramenées par jour.

Ces décisions seront transcrites par arrêté préfectoral et prendront effet dès sa sortie en 2015.

## LES ÉTANGS D'OUTINES – EMPOISSONNEMENTS DU LAC -

À l'heure où j'écris les articles du bulletin, car ce dernier doit parvenir à l'imprimeur vers la mi-novembre, nous sommes en période de pêche des étangs d'Outines. celle de l'étang de la Forêt est faite depuis fin octobre, celle du Grand Coulon terminée le 8 novembre, enfin celle de l'étang des Landres verra notre dernière pêche en fin novembre, elle devrait clôturer notre gestion piscicole de ces étangs que nous exploitons depuis une dizaine d'années avec plus ou moins de réussite.



Ce sont les effectifs de bénévoles qui manquent maintenant pour assurer une continuité sans heurt. Notre matériel piscicole n'est plus suffisant pour assurer cette mission. Sans compter les nombreux incidents qui ont marqué ce parcours.

Les poissons sont déversés dans le lac du Der. Ce cycle de fonctionnement, réalisé essentiellement dans le cadre associatif, permet non seulement de préserver les espèces patrimoniales des étangs, mais aussi d'assurer des

déversements importants de poissons provenant de ces élevages d'Outines. C'est ce que les pêcheurs du lac du Der demandent. C'est pourquoi, nous avons besoin d'eux, pour assurer cette mission en particulier. C'est ainsi que nous avons modifié nos statuts pour accueillir de nouveaux membres avec parmi eux, ceux intéressés par cette gestion piscicole.

Avant de jeter définitivement l'éponge, il pourrait être question d'un nouveau montage associatif dans lequel les entités intéressées fourniraient, chacune d'entre-elles, plusieurs membres pour ces pêches de fin d'année. La révision du loyer est nécessaire, car nous avons repris la suite d'une entreprise commerciale sans pour autant avoir bénéficié d'un loyer moindre, alors que nous travaillons dans ce cadre pour le bien public et l'environnement. Il n'est donc pas exclu de reprendre en charge la gestion de ces étangs, elle mérite tout de même une remise en forme approfondie. Nous pouvons posséder la meilleure machine qui soit, si nous n'avons plus les moyens de la faire tourner, il vaut mieux l'abandonner et se concentrer sur nos missions essentielles en attendant des jours meilleurs.





## L'ATELIER PÊCHE ET NATURE

À la carrière de l'Atelier pêche et nature, l'eau chauffée en mai et juin et brusquement refroidie à cause de l'automne précoce en juillet, a pris une teinte glauque. Des masses d'algues flottantes ont envahi toute la surface de l'étang. Les enfants ne prenaient plus de poissons, sauf quelques carassins. Nous avons décidé de fermer l'école de pêche dès fin juillet. Le bilan de la saison se situe autour de 1000 enfants reçus par rapport à près de 2000 en 2013. Une grande part du cheptel a péri à cause de ces événements climatiques imprévisibles. Il faut nettoyer ce milieu pollué. La carrière sera vidée et asséchée pendant plusieurs semaines cet hiver, remplie et empoissonnée au printemps prochain. Cette affaire, imprévue, s'avère onéreuse, car nos rentrées sont divisées par deux.



Un nouveau concours à succès organisé par Mélanie et Sylvian.



Françoise Vallon en pleine action

Madame Françoise VALLON a accepté de diriger l'Atelier pêche et nature de l'UFAPPMA. Françoise et son mari Denis, en compagnie d'autres bénévoles, s'occupent des jeunes pêcheurs venus se mesurer aux techniques de la pêche au gardon. Prenant ainsi la suite de Mme VAGNER, elle devient administratrice au Conseil de l'UFAPPMA. Nous la remercions pour son abnégation et sa gentillesse.

## LA GARDERIE

La nouvelle garderie a pris ses fonctions début novembre. Ses interventions sont discutées et programmées au préalable à la Maison des pêcheurs. 7 gardes sont lâchés sur le terrain et sur l'eau. Pour l'instant, outre les vérifications de cartes et autorisations d'usage, l'utilisation du moteur thermique et la traîne sont particulièrement visées, car seuls les détenteurs d'une carte d'invalidité (dont une photocopie doit être déposée à la Maison des pêcheurs) sont autorisés, quant à la traîne, il faudra bien se plier à la réglementation.

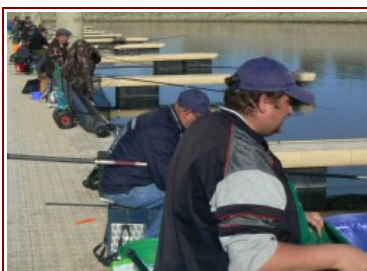
Ensuite, le nombre de cannes en action de pêche, etc..

N'oublions pas que le garde particulier assermenté peut valider son observation d'un fait délictueux vu aux jumelles. Les insultes aux gardes sont pénalement sanctionnées par plusieurs milliers d'euros. L'UFAPPMA se réserve, en plus, d'exclure pendant 1 ou 2 années les pêcheurs qui ne respectent pas le règlement intérieur. Bien entendu, ce message s'adresse aux individus qui ont transgressé les règlements sans vergogne, profitant d'une faiblesse de la section de garderie de l'UFAPPMA, afin qu'ils rectifient leur attitude, à l'avenir. Il n'y aura pas d'avertissement de prévention.

## LE CHALLENGE DE PÊCHE DU PORT DE GIFFAUMONT-CHAMPAUBERT



En cette fin octobre, nous avons profité d'une belle journée au temps printanier. Le niveau d'eau du port était idéal. Tout pour motiver les 52 équipes de pêcheurs à faire un bon score.



Comme à l'habitude, la Maison des pêcheurs s'est transformée en restaurant pour le repas de midi avec un menu encore amélioré par Mélanie. Plus de 100 invités servis en un temps record par Françoise VALLON, Sylvian HOCQUAUX, Didier SERRURIER ..... Un exploit à saluer.

Ci-après, les scores des 10 premières équipes :

RESULTAT PECHE AU COUP 26 OCTOBRE 2014						
			EQUIPES			
Classement	N° Place	POIDS GR	NOM	PRENOM	NOM	PRENOM
1	C13	28100	RENARD	NICOLAS	POINSIGNON	TONY
2	C1	19700	LEDOUX	VINCENT	MEA	DIDIER
3	C10	18500	THIRION	RENE	BOURET	JULIEN
4	C11	17600	MOUGENOT	GUY	BEDET	FRANCIS
5	C2	17200	BREIDENSTEIN	ROBERT	BUGNOT	MICHEL
6	E30	16830	THIRION	LUCAS	THIRION	QUENTIN
7	E25	16390	RONDEAUX	PIERRE JULIEN	PIERRON	FABIEN
8	F44	15760	MATHIEU	Francois	RODRIGUES	JEAN MICHEL
9	C14	15100	TROUSSARD	BRUNO	DOMENEK	RAYMOND
10	F45	14440	VERY	DANY	VERY	RONAN

Au cours cette épreuve d'une durée de 5 heures en deux manches, 632,690 kg de poissons ont été pris et remis à l'eau après la pesée. La dernière équipe se classe avec 6600 points.

**Rendez-vous à l'année prochaine !**

## OUVERTURE DE L'UFAPPMA À UNE NOUVELLE CATÉGORIE DE MEMBRES ADHÉRENTS

### NOUVEAUX ADHÉRENTS

Les associations vieillissent, l'UFAPPMA n'échappe pas à cette règle. Les mandats sont longs et le renouvellement des délégués, lent. Le nombre de membres statutaires ne change pas, c'est la pierre d'achoppement.

En fait, l'UFAPPMA a besoin d'augmenter le nombre de ses actifs, de relancer les commissions, d'animer davantage la pêche au lac du Der.

Les statuts de 1998 ont pallié un certain immobilisme, mais aujourd'hui, il ne faudrait pas retomber dans les anciens travers.

C'est pourquoi, **Le Conseil d'administration de l'UFAPPMA a décidé d'ouvrir l'Association à de nouveaux membres: Les pêcheurs du lac du Der-Chantecoq**, ainsi, ils seront impliqués dans la gestion de l'UFAPPMA et cela ne pourra apporter que du positif et davantage de solidarité.

Le nombre des membres de l'UFAPPMA a augmenté en 2014, car des pêcheurs du lac du Der qui ont opté pour l'adhésion à l'UFAPPMA. Tous les pêcheurs du lac peuvent postuler ; ils pourront faire valoir leurs idées, agir et intervenir dans la conduite de l'UFAPPMA par l'intermédiaire de leurs 2 représentants au Conseil d'administration. À notre dernière assemblée générale, **Thierry LACOMBE et Yannick DEVARENNE** ont été élus par les nouveaux adhérents, leur mandat court jusqu'à la prochaine Assemblée en 2015. Amis pêcheurs, venez nous rejoindre ; c'est gratuit, et pour quelques heures investies dans l'année, vous participerez directement au fonctionnement de notre Union.

### LA LETTRE TYPE D'ADHESION

Selon les spécifications de l'article 5 des statuts de l'Union. (ci-dessous), je désire devenir membre de l'UFAPPMA.

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_ \

Adresse : \_\_\_\_\_ \

\_\_\_\_\_

N° de téléphone : \_\_\_\_\_ \

Je suis titulaire d'une autorisation **annuelle en cours de validité** (au bord ou en barque),

\  
Timbre N° : \_\_\_\_\_

Je souhaiterais me présenter à l'élection de représentant des pêcheurs du lac du Der au Conseil d'administration de l'UFAPPMA ( deux représentants, élus pour un an chaque année à l'Assemblée générale).\

Date :

Signature,

Pour tout renseignement complémentaire contactez la Maison des pêcheurs au 03 26 72 63 43 ou par mel : [pecheauder@wanadoo.fr](mailto:pecheauder@wanadoo.fr)



## Devenez adhérent de l'UFAPPMA, parlez-en autour de vous, intéressez aussi vos amis pêcheurs.



Miam gardon !

### ARTICLE 5 Membres adhérents

#### D'une part,

L'association se compose des Associations agréées de pêcheurs ci-après désignées, représentées par des délégués.

**DEPARTEMENT de la HAUTE-MARNE** - AAPPMA "Le VAIRON ECLARONNAIS" d'ECLARON - AAPPMA "La GAULE MARNAVALEISE" de MARNAVAL - AAPPMA "La GAULE DERVOISE" de MONTIER-EN-DER - AAPPMA "LES AMIS DE LA PECHE" de SAINT-DIZIER - AAPPMA "La BLAISE" de WASSY.

**DEPARTEMENT de la MARNE** - AAPPMA "Le HOTU" de SAINT-REMY-EN-BOUZEMONT - AAPPMA "Le GARDON" de LARZICOURT - AAPPMA "La RAQUETTE VITRYATE" de VITRY-LE-FRANCOIS - AAPPMA "Le SCION" de SERMAIZE-LES-BAINS - .  
Chaque AAPPMA sera représentée par 4 délégués.

#### De seconde part,

Les fédérations départementales de pêche de la Marne et de la Haute-Marne sont parties intégrantes de l'Association où elles sont représentées par une personne représentant la Fédération, en plus du Président.

#### De troisième part,

Des pêcheurs du lac du Der-Chantecoq aux conditions suivantes :

- Être majeur,
- demandeur par écrit d'être membre adhérent de l'UFAPPMA,
- être titulaire d'une autorisation annuelle et en cours de pêche au lac du Der,
- être accepté par le Conseil d'administration de l'UFAPPMA .

Perte de la qualité de membre :

- sur sa demande écrite,
- s'il ne répond plus aux critères désignés ci-dessus,
- s'il ne respecte pas le règlement intérieur,
- s'il porte quelque préjudice que ce soit à l'UFAPPMA.

Le conseil d'administration statuera sur les cas présentés et signifiera sa décision au membre par écrit.

Pour l'adhésion des membres, elle sera acceptée ou refusée par le conseil d'administration lorsque ce conseil se réunira et notifiée au pêcheur.

Ces membres adhérents éliront 2 pêcheurs pour les représenter au conseil d'administration, ils s'inscriront ensuite dans une des commissions qui les intéressent.

Les pêcheurs du lac du Der sont représentés au Conseil d'administration par 2 de leurs membres qu'ils élisent. L'élection de ces 2 membres sera renouvelée tous les ans et se déroulera lors de notre assemblée générale.

#### Au Conseil d'administration :

Membres inéligibles : 4 administrateurs issus des 2 Fédérations  
9 administrateurs issus des 9 AAPPMA

Membres élus : 2 administrateurs élus par les Pêcheurs du Lac du Der  
6 administrateurs élus par les membres des commissions

Tous les délégués à l'UFAPPMA sont des membres actifs. En outre, ils doivent être titulaires de l'autorisation de pêche au lac du bord ou en bateau de l'année en cours, hormis les présidents fédéraux et représentants fédéraux qui sont membres de droit.

## SITE INTERNET



Nous stabilisons à 42000 visites. Elles sont en baisse d'environ 5%.

Le site internet est en cours de modification. Cela ne sera pas spectaculaire, mais la lisibilité en sera améliorée et compatible avec les smartphones. En outre, à partir de 2015, fin février ou fin mars, un module de souscription des autorisations sera ajouté avec paiement en ligne.

## FESTIVAL INTERNATIONAL DE LA PHOTO ANIMALIÈRE DE MONTIER-EN-DER

Du 20 au 23 novembre 2014, la Maison des pêcheurs a accueilli dans ses locaux 2 exposants dans le cadre du Festival « Un autre regard ». Comme à l'accoutumée, plusieurs milliers de visiteurs sont passés dans nos locaux durant ces 4 jours.



## WORLD MASTER CARP 2015 – LE TOURNOI MONDIAL DE PÊCHE A LA CARPE AU LAC DU DER ;

Nous recevons l'année prochaine ce tournoi mondial organisé par une association britannique. Cette épreuve se déroulera pendant la dernière semaine d'août 2015 sur tous nos 31 postes de pêche de nuit à la carpe. 2 équipes de 2 carpistes se partageront chaque emplacement. Depuis quelques temps, des pêcheurs viennent faire connaissance du site et s'entraîner.

Si vous désirez des renseignements sur cette épreuve, nous vous conseillons de vous rendre sur le site <http://www.worldcarpmasters.com>

Voici la dernière commune géante de 38,00 kg prise par Jenne De KOSTER durant la première semaine d'octobre dernier :



Toute l'équipe vous présente ses meilleurs vœux pour 2015 !